

peut-être mettre le comité au courant des études qui se font en ce moment à cet égard.

L'hon. M. Hees: Le ministère s'est occupé de ce projet et s'est tenu en rapport avec le ministère des Affaires extérieures à ce sujet. La question est à l'étude et le restera, mais je n'ai rien de bien précis à présenter à la Chambre pour le moment.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question qui fait suite à ce qu'a dit le député de Richelieu-Verchères? Le ministre n'ignore pas que des intérêts aux États-Unis auraient, paraît-il, demandé \$600,000 pour des recherches de leur côté du cours d'eau et voudraient que le gouvernement canadien fasse sa part de recherches qui ne coûteraient pas aussi cher de ce côté-ci, ou du moins prévoient dans les crédits une somme qui permettrait d'estimer le coût d'aménagement du Richelieu. On ne peut évidemment en demander davantage pour l'instant. Il importe de savoir ce que l'aménagement du raccourci coûtera, quels en seront les avantages économiques et quelle circulation peut être prévue. C'est là, je pense, ce qui intéresse surtout le député de Richelieu-Verchères et ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

On me permettra peut-être de dire qu'à mon sens, le ministre devrait présenter des demandes à la Commission mixte internationale parce que c'est elle qui a examiné l'ensemble de ce problème et demandé que l'occasion lui soit fournie de l'examiner de nouveau une fois la voie maritime du Saint-Laurent terminée. La voie maritime est complétée maintenant et je crois qu'il faudrait faire une demande en ce sens à la Commission.

L'hon. M. Hees: Je me ferai un plaisir de communiquer avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que la question concerne et j'étudierai avec lui la possibilité de donner suite aux propositions des députés de Richelieu-Verchères et de Laurier.

M. Peters: Monsieur le président, il a beaucoup été question aujourd'hui de divers ports de mer, de Terre-Neuve à la côte ouest, et je voudrais parler d'un port qui m'intéresse particulièrement, soit celui de Moosonee, le premier port de mer de l'Ontario. On en a beaucoup parlé durant la campagne électorale mais les promesses ne se sont pas toutes réalisées.

L'hon. M. Hees: Le député me permettra de lui signaler que cette question relève du ministère des Travaux publics et non du ministère des Transports.

M. Peters: Franchement, je ne pense pas que cela relève de quoi que ce soit.

[M. Cardin.]

M. le président suppléant: A l'ordre. Si le ministre laisse entendre que la question ne relève pas de son ministère, le député se rendra compte, j'en suis sûr, qu'il ne peut profiter de ce crédit pour en parler.

M. Peters: A propos du rappel au Règlement, disons qu'il n'existe pas de port en cet endroit à l'heure actuelle. Il ne fait pas de doute que les travaux seront exécutés par le ministère des Travaux publics tant dans le domaine fédéral que dans le domaine provincial. Même si le ministre se refusait à en prendre la responsabilité, c'est un port de mer tout comme un autre port de mer. C'est bien un port de mer puisque les océaniques font escale à Moosonee. Il y a des installations portuaires...

M. le président suppléant: A l'ordre. Je le répète, le ministre a indiqué que la chose ne relevait pas de son ministère. Le président doit soutenir le ministre qui connaît son ministère. Je prie donc le député de ne pas aborder ici ce sujet.

M. Peters: Pourrais-je demander au ministre...

Des voix: Règlement.

M. le président suppléant: Le président a rendu sa décision. Le crédit est-il adopté?

M. Howard: J'ai une observation d'ordre général celle-là à formuler. Elle vise les gardes-côte qui jouent un rôle de toute première importance le long du littoral du Pacifique. Dans sa livraison du 8 janvier 1960, *The Fisherman*, organe du syndicat des pêcheurs de la côte de l'Ouest, aborde le sujet. Une nouvelle de la page 5 annonce qu'un comité de la section des aides féminines et du syndicat lui-même a eu un entretien avec le ministre au sujet du service canadien de gardes-côte. On a présenté au ministre un mémoire qui devait être transmis à son collègue, le ministre des Transports, et qui lui a sans doute été remis à l'heure actuelle.

La teneur du mémoire est exposée ici dans les grandes lignes. On ne dit pas qu'il s'agit du texte même du mémoire. Mais il s'agit au moins d'un résumé des propositions formulées dans le document, et peut-être puis-je m'y reporter. Voici la première proposition:

L'intégration et la coordination de tous les navires qui relèvent actuellement du gouvernement, grâce à la création d'un centre de contrôle qui serait toujours tenu au courant de leurs mouvements.

Je crois qu'on a fait quelque chose dans ce sens. La deuxième proposition est ainsi conçue:

Ces navires devraient être pourvus d'une infirmerie, munie d'inhalateurs et de secouristes, du matériel moderne de lutte contre l'incendie, y compris des costumes d'amiante, etc., de l'équipement